



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du vendredi 6 juin 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 28239142

VILLEPARISIS 1 - MEAUX 2

SENIORS D1 DU 08/05/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de MEAUX en date du 05/06/2025 concernant le joueur SANGARE Mamodou de VILLEPARISIS susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de VILLEPARISIS et demande ses observations pour le 09/06/2025

MATCH 28245466

NANTEUIL 1 – VAL DE France 1

SENIORS D2A DU 13/04/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de VAL DE France, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

La Commission demande au club de NANTEUIL ses observations pour le 09/06/2025

MATCH 28245476

MAGNY 1 – NANTEUIL 1

SENIORS D2A DU 04/05/2025

Demande d'évocation de la Commission du club de MAGNY, concernant le joueur de NANTEUIL, KAMARA Samba susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

Le club de NANTEUIL a fait appel le 09/05/2025, de la décision sur les 2 précédents dossiers concernant ce motif

La Commission demande au club de NANTEUIL ses observations pour le 09/06/2025

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

ENT FEM GRETZ/OZOIR

Tournoi U13F du 9 juin 2025

Validé